

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2051

Lyon 3e - Groupe Scolaire Condorcet 6 rue Alfred de Musset - Restructuration et extension du restaurant scolaire - Opération n° 03015001 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2051 - LYON 3E - GROUPE SCOLAIRE CONDORCET 6 RUE ALFRED DE MUSSET - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE - OPERATION N° 03015001 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES PRESTATIONS PREALABLES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-2 - PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Restaurants scolaires – Réhabilitation et transformations en self-service ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Les locaux précédemment occupés par le SEES Champagnat (Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés) seront prochainement utilisés pour accueillir d'autres classes et ainsi permettre de répondre aux besoins d'augmentation de capacité du secteur.

Par ailleurs, le restaurant actuel ne répond pas aux normes d'hygiène. Il est envisagé de réaliser des travaux de restructuration et extension du restaurant afin de répondre aux normes d'hygiène, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self accompagné d'une restructuration des locaux techniques et de ceux du personnel. Le programme comprend les travaux suivants :

- l'aménagement d'un réfectoire pour les classes élémentaires avec mise en place d'un self ;
- l'aménagement d'un réfectoire de classe maternelle ;
- la création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.

Les dépenses liées aux études de cette opération, aux prestations préalables et aux premiers travaux, dont le montant est estimé à 200 000 € TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 1 330 000 € TTC (valeur février 2013) dont 50 000 € TTC pour le mobilier, hors assurances et hors découverte éventuelle d'amiante. Ce montant sera précisé par les études de maîtrise d'œuvre à venir au stade APD (avant projet détaillé).

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réglementation relative aux Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n° 03015001 « Groupe scolaire Condorcet - Restructuration et extension du restaurant scolaire », est approuvé. Ces études et prestations préalables seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 « Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020 », programme n° 00006 « Scolaire ».

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-2, opération n° 03015001 et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonctions 251 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 100 000,00 € ;

- 2017 : 100 000,00 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY